

Evry, le 20 mars 2019

**Campagne
de bourses de lycées
2019-2020
(25 mars au 4 juillet 2019)**
**Note pour les familles des élèves
de lycées non boursiers**

Madame, Monsieur,

1 - Les Bourses nationales sont des aides financières à la scolarité.

2 - Si votre enfant n'est pas boursier et si vous souhaitez qu'il bénéficie d'une bourse à la rentrée 2019, vous devez retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat du lycée où est scolarisé votre enfant.

3 – **INFORMATIONS à votre disposition :**

- simulateur en ligne pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html> (ou taper « Education bourse lycée »)
- tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
- notice d'information

4 - Vous déposerez, au lycée, un DOSSIER complet, avec des photocopies (recto/verso, lisibles) de toutes les pièces nécessaires :

- imprimé de demande de bourse rempli,
- avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, dans tous les cas,
- imprimé de procuration rempli,
- autres justificatifs, selon votre situation : voir l'imprimé de demande, page 2.

5 -

**La date officielle de clôture de la campagne de bourse est fixée
nationalement au 4 juillet 2019.**

6 - Un accusé de réception vous sera remis par le lycée, comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, il sera exigé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.